

**Zeitschrift:** Bulletin de la Société romande d'apiculture  
**Herausgeber:** Société romande d'apiculture  
**Band:** 33 (1936)  
**Heft:** 1

**Heft**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 07.06.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

BIBLIOTHÈQUE DE LA SOCIÉTÉ  
ROMANDE D'APICULTURE  
**BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ROMANDE  
D'APICULTURE**

---

*Pour tout ce qui concerne le Journal, la Bibliothèque et la Caisse de la Société, s'adresser à F. SCHUMACHER à St-Sulpice (Vaud)*

Compte de chèques et virements II.1480.

Secrétariat :	Présidence :	Assurances :	Annonces :
D <sup>r</sup> ROTSCHY, Cartigny (Genève).	L. GAPANY, Vuippens (Fr.).	J. MAGNENAT, Renens.	Ch. THIÉBAUD, Corcelles (Neuch.).

---

Le *Bulletin* est mensuel ; l'abonnement se paie à l'avance et pour une année, par **Fr. 6.**—, à verser au compte de chèques II.1480, pour les abonnés *domiciliés en Suisse* ; par **Fr. 4.**— pour les *Etrangers* (valeur suisse). Par l'intermédiaire des sections de la Société romande, on reçoit le *Bulletin* à prix réduit, avec, en plus, les avantages gratuits suivants : Assurances, Bibliothèque, Conférences, Renseignements, etc.

---

TRENTE-TROISIÈME ANNÉE

N° 1

JANVIER 1936

---

SOMMAIRE : Avis aux présidents de sections. — Avis de concours. — Contingentement. — Rectification. — 1936, par *Schumacher*. — Le philanthe apivore, par *E. Farron*. — Le sens du temps chez les abeilles et les fourmis. — Les apiculteurs sont-ils immunisés contre les poisons ? par *L. Mouche*. — C'est peut-être vrai ? par *H. Maytain*. — Inspectorat des ruchers du canton de Neuchâtel, par *J. Huguenin*. — Mercuriales hebdomadaires du miel indigène. — Encore un essai sur 640, par *Werner Stern*. — Des objections contre la grande cellule (suite et fin), par *Dubois de Szczawinsky*. — Echos de partout, par *J. Magnenat*. — Les agréments de l'administration douanière. — Mélancolie, par *H. Berger*. — Le testament (nouvelle inédite), par *H. Berger*. — Nouvelles des sections.

---

**Attention aux communiqués des Sections à la fin du présent Numéro**

---

### **Service des annonces du „ Bulletin ”**

La „Romande” admet deux sortes d'annonces :

1. **Les petites annonces** : leur prix est de 10 cent. le mot qui doivent être payés d'avance, au compte de chèques postaux IV. 1370.

2. **Les annonces commerciales** qui coûtent : 1 page Fr. 50.—, 1/2 page Fr. 25.—, 1/4 page Fr. 12.50, 1/8 page Fr. 7.50, 1/16 page Fr. 4.—.

Bénéficient seules d'un 0/0, les annonces parues en vertu d'un contrat.

Les annonces arrivant à la gérance après le 16 et qu'il serait encore possible de faire passer à l'imprimerie, seront passibles d'une surtaxe de Fr. 0.50 pour les frais spéciaux occasionnés. La traduction des annonces peut être demandée, mais le service n'accepte aucune responsabilité.

---

Pour les **annonces** s'adresser **exclusivement** à :

**Monsieur Charles THIÉBAUD, Corcelles** (Neuchâtel). Téléph. 61.296  
Chèques IV. 1370

### **Avis aux présidents de Sections**

1. — Nous nous permettons de rappeler aux présidents des sections l'article 11 de nos statuts qui dit : « Les rapports des sociétés ou sections doivent être adressés au président de la Romande pour le 1<sup>er</sup> décembre de chaque année. Ces rapports sont condensés et servent de base au rapport annuel qui est publié, de même que les rapports administratifs, par le *Bulletin*. »

Un certain nombre de ces rapports de sections nous sont déjà parvenus ; nous serions reconnaissants aux présidents qui n'ont pas encore envoyé leur rapport de le faire d'ici au 15 janvier au plus tard. Ce rapport doit nous renseigner sur l'activité des sections et leur effectif en 1935.

2. — Nous tenons à rappeler également que les propositions qui devraient être faites à la prochaine assemblée des délégués doivent être communiquées au président de la Romande avant le 1<sup>er</sup> février.

*L. Gapany, prés.*

### **Avis de concours**

Dans le but de satisfaire aux nombreuses demandes d'apiculteurs désirant posséder une bascule, pèse-ruche, avec enregistrement automatique, la Société romande informe Messieurs les balanciers constructeurs, de même que toutes autres personnes que la chose intéresse, qu'un concours est ouvert dès ce jour pour l'invention et la construction de cet objet.

Les inscriptions sont reçues par le Comité jusqu'au 1<sup>er</sup> avril et un dessin descriptif complet de chaque instrument, avec prix pour fabrication en série, sera déposé pour le 31 mai 1935. *Le Comité.*

### **Contingentement**

Nous sommes chargés d'établir la quantité de miel non vendu. Les membres de la Romande possédant à ce jour du miel invendu contrôlé, sont priés de s'annoncer en indiquant la quantité exacte au président de leur section, ou directement à M. Thiébaud, à Corcelles (Neuchâtel), d'ici au 10 janvier prochain. *Le Comité.*

### **Rectification**

Dans le tableau paru page 363 du numéro de décembre 1935, il y a lieu de faire la modification suivante. Les apiculteurs « hors concours » reçoivent, non pas une médaille de vétéran, mais un gobelet de vétéran avec diplôme d'honneur.

# Meilleurs Souhaits

1  
9  
3  
6

Avez-vous coupé vos six oignons... pour connaître les mois secs et les mois humides, savoir ainsi si l'année qui vient sera bonne pour l'apiculteur ou non. Mais, à y réfléchir, et en se souvenant des plaintes nombreuses au sujet de l'écoulement du miel, on peut se demander si l'on doit souhaiter une abondante récolte. Il en est sans doute qui, n'ayant pas tout vendu désirent en secret une année déficitaire où leur solde se vendrait alors aisément et à de beaux prix.

Une telle situation montre qu'il faut arriver à une solution. Laquelle ? Nous ne la connaissons pas encore car la question est vraiment complexe et présente des difficultés de tout genre. Il est vraiment triste de constater qu'il faille en arriver ainsi à hésiter devant le souhait d'une année riche en miel, alors qu'il y a encore tant de gens qui ignorent ce qu'est le produit de l'abeille et de la fleur ou tant d'autres qui ne peuvent se procurer ce régal incomparable. Et la faute en est bien aux apiculteurs eux-mêmes : les uns s'attachent désespérément à un prix de tant le kilo, d'autres, au contraire, croyant que la terre va leur manquer sous les pieds, offrent leur récolte à des prix qui ne correspondent plus du tout au prix de revient. Il faudrait donc une organisation mais laquelle encore une fois ? Ce que nous avons étudié jusqu'à maintenant en comité de la Romande ne nous donne pas satisfaction et pourtant malgré ce qu'en disait un certain article, nous étudions l'affaire depuis de nombreuses années, trouvant toujours des obstacles insurmontables. En théorie, en effet, et sur le papier, tout s'arrange assez facilement, de loin ; mais de près et en pratique, c'est une autre chanson.

Mais laissons ce problème pour le moment.

Nous avons reçu en cette fin d'année de très nombreuses lettres et cartes où l'on nous dit la joie que cause notre petit *Bulletin* à tous ceux qui veulent y prendre quelque intérêt. Et ces appréciations nous viennent de tous les milieux : petits ou grands apiculteurs, débutants ou vieux roublards, simples agriculteurs ou intellectuels. Nous transmettons ces compliments à qui de droit, c'est-à-dire à nos aimables collaborateurs dont la fidélité nous est précieuse infi-

niment. Et dire que s'il n'y avait pas cet abominable administrateur, ministre des finances, le rédacteur pourrait vous offrir des numéros doubles et combien plus intéressants, substantiels et vivants. Mais, hélas ! nous sommes obligé, comme rédacteur, de nous incliner devant les arguments péremptoires du défenseur de la caisse et, par conséquent, de la vie de notre société. Notre bulletin pourrait agrandir ses cellules, il y aurait assez de miel à y mettre et certainement le couvain y serait magnifique, mais... question de finances, de crise, c'est inexorable... Allons toujours. D'autres temps viendront.

Nous écrivons ces lignes au lendemain de Noël. Est-ce une simple illusion d'optimiste, non. Nous avons cette impression que l'on revient aux joies plus simples, qu'on se fatigue du plaisir artificiel et grossier, que la soif d'un idéal plus élevé devient plus impérieuse, que dans notre jeunesse il y a d'autres visées que la pièce de cent sous (non méprisable, sans doute). Il nous a semblé aussi que le message de Noël retentissait avec plus de force et d'écho, parce qu'on en avait plus besoin : « Bienveillance envers et parmi les hommes. » Et dans notre cohorte d'apiculteurs, il faut aussi que Noël vienne et... qu'il se prolonge toute l'année et d'autres années encore après 1936. Alors, les questions irritantes, et insolubles sans cet esprit, se trouveront résolues pour le bien de tous. Mettons donc dans notre petit journal tout cet esprit de Noël et pour qu'il se sente dans notre *Bulletin*, mettons-le premièrement dans nos cœurs ; nous serons les premiers à en être heureux.

A tous nos membres, abonnés et collaborateurs, à vous et à vos familles, nos vœux les meilleurs. Continuons à aimer l'abeille, elle a encore tant de choses à nous donner et à nous apprendre.

St-Sulpice, 26 décembre 1935.

*Schumacher.*

## **Le philanthe apivore**

Il est des êtres, à deux, quatre, six ou huit pattes, sans en excepter ceux de notre race, qu'on ne désire connaître que de loin. Le *philante apivore* en est un. Chacun sait que ce forban, un hyménoptère, fait proie pour ses larves et pour lui-même, de l'abeille et rien que de l'abeille domestique, car il dédaigne tout autre gibier. En savoir davantage n'ajoutera rien à notre bonheur ; qu'on me pardonne donc d'en parler ici. Nos climats ne lui agréent point, et c'est tant mieux, mais il doit être commun en Provence, car Fabre, qui l'a étudié à fond, nous en parle en maître.

Donc, les larves du philante, les gourmandes, veulent des abeilles et rien d'autre. Il les leur faut mortes de fraîche date, et absolument taries de leur miel, sinon, Fabre s'en est assuré, elles périraient. Je ne dis pas que ce serait dommage. Ainsi, la mère philante sait ce qu'elle a à faire.

Décidément, elle a tâche trop facile. Des abeilles, elle en trouve tant qu'elle veut ; mais voyons comment elle va s'y prendre. De taille à peu près égale à celle de l'abeille, mais plus svelte, le philante a affaire à forte partie. A sa place, j'aurais peur ; lui pas. Il a son coup, transmis depuis des milliers et des milliers de générations, qui lui réussit toujours.

Une honnête butineuse, toute à son travail, est assaillie. Aussitôt saisie, elle est brutalement retournée, de façon à se trouver ventre à ventre avec son agresseur. Ça nous paraît bien dangereux ; mais en même temps, le philante s'est recourbé comme un ressort qui se ferme, et l'abeille projette en vain son dard dans le vide ou sur le dos invulnérable de l'ennemi, qui peut chercher sans le moindre danger l'endroit où il va opérer. Il fait bailler l'articulation du cou, et met ainsi à découvert un point blanc, d'un millimètre carré à peine, où manquent les téguments cornés. C'est là, et toujours là, bien qu'il lui faille se courber à en avoir la crampe dans le dos, qu'il plonge son aiguillon. Du coup, l'abeille est morte, car le dard a poignardé les ganglions cervicaux. Et dire que si l'abeille avait su empoigner le gaillard, elle l'aurait troussé de belle façon ! Ce n'est pas juste.

Cette science du meurtre chez un faible insecte est stupéfiante. Elle se retrouve chez bien d'autres, et les hyménoptères semblent en avoir le monopole. Il y a les tueurs et les paralyseurs. Tuer est à la portée de tout le monde, mais abolir chez une victime tout mouvement, de façon qu'elle se laissera manger commodément, restée bien fraîche, pendant des semaines, c'est bien le comble de l'art et de la scélératesse. Chacun de ces brigands sait exactement où sont logés les centres nerveux de sa victime et les paralyse l'un après l'autre, s'il le faut. Ainsi fait l'ammophile avec le ver gris. La scolie, par contre, fait choix d'une proie, la larve du cétoine, dont les ganglions sont concentrés en un seul point, qu'elle inocule d'un unique coup d'aiguillon. Le calicurgue s'attaque à la redoutable épeire, et, pour abolir le jeu de ses crocs venimeux, enfonce tout d'abord son dard dans la bouche de l'énorme araignée. Ainsi des autres.

Nous avons laissé le philante en possession de son abeille morte. Il va évidemment la manger. Non. D'abord, il a tenu un instant sa

proie étroitement serrée, sachant bien comme nous, qui l'avons appris à nos dépens, que l'aiguillon de l'abeille morte est bien capable encore d'en faire des siennes. Une fois rassuré, il se met à presser le corps de sa victime : l'abdomen, le jabot, le cou ; à maintes reprises, tout y passe. Bref, il lui fait dégorger son miel, qu'il suce avidement jusqu'à ce que l'outre soit bien tarie. Canaille ! si au moins il était rassasié ! Mais non : une seconde abeille est bientôt sacrifiée, puis une troisième, et cela continue. Fabre l'a vu accomplir six fois de suite son noir forfait.

Disons à la décharge du philante qu'il ne se livre pas toujours à pareille goinfrerie : l'instinct maternel y met bon ordre. A l'époque de la ponte, il continue ses chasses, mais alors, ses cadavres d'abeilles, taris de leur miel avec un soin redoublé, vont servir de pâture à ses enfants. Patient excavateur, il va déposer, chacun dans sa loge, tout au fond d'une galerie souterraine qu'il a su creuser, l'une après l'autre ses captures, à chacune desquelles il colle un œuf. Plus tard, il renouvellera les provisions, au fur et à mesure de la consommation. Le philante est donc un travailleur, ou je ne m'y connais pas.

Je n'allongerai pas. Qui veut connaître tous les détails de l'histoire les trouvera dans le quatrième volume des *Souvenirs entomologiques* de Fabre.

On discutera longtemps encore sur les instincts et leur origine, mais il est douteux qu'on trouve jamais réponse satisfaisante. La science de ces humbles nous déroute et nous humilie. Fabre en reste confondu comme nous ; mais, où il me paraît en défaut, c'est quand il dit à propos du philante et des théories transformistes : « Si l'un sait par exercice prolongé de l'attaque, l'autre devrait savoir aussi par exercice prolongé de la défense. Pourquoi l'expérience des siècles, elle qui, dit-on, enseigne tant de choses à l'animal, n'a-t-elle pas appris à l'abeille le commencement de la sagesse apiaire : la profonde horreur du philante ? » Fabre n'a pas songé que ni la mère de l'abeille sacrifiée, ni aucune de ses ancêtres n'ont jamais été attaquées par le philante, tandis que toutes ses ascendantes maternelles, à lui, ont tué des abeilles. Aucune abeille tuée par le ravisseur n'a jamais pu revenir à la ruche pour le raconter ; comment donc l'attaque pourrait-elle être instruite, par hérédité, du danger que lui fait courir le bandit ? Je n'entends point par là prendre la défense du transformisme, qui n'a guère mes sympathies, et je livre cette grave question aux sagaces réflexions des apiculteurs. Celui qui la résoudra, c'est un fort.

*E. Farron.*

## **Le sens du temps chez les abeilles et les fourmis**

Compte rendu d'un travail publié dans la *Blaue*,  
par Mlle Ruth Lotmar, du Liebefeld.

Les abeilles et les fourmis possèdent un sens du temps beaucoup plus développé que l'homme, ce que prouvent les expériences exposées ci-après :

Un certain groupe d'abeilles, marquées d'une tache de couleur, furent nourries pendant 8 jours à une heure déterminée, disons entre 10 et 12 heures le matin, avec de l'eau sucrée. Le reste de la journée elles ne reçurent plus rien. Le neuvième jour, jour proprement dit de l'expérience, on ne leur offrit plus d'eau sucrée et on observa ce qui se passa tout ce jour. On constata que les abeilles ne se présentèrent en quantité que pendant le temps du nourrissage artificiel (10 à 12 heures, heures de dressage) pour n'apparaître que fort peu le reste de la journée. Cela prouve que l'abeille est capable d'enregistrer des heures fixes de la journée (il s'agit des heures de nourrissage). La même expérience répétée deux fois par jour, soit deux heures le matin et deux heures l'après-midi, donna les mêmes résultats : abondance d'abeilles pendant les heures de nourrissage et entre deux la place était délaissée.

Ces abeilles sont même capables d'enregistrer des temps plus nombreux et peuvent être dressées à se présenter jusqu'à cinq fois par jour si, à des heures différentes, on leur présente cinq fois de la nourriture. Toujours le maximum de leur présence concordait avec les heures de nourrissage.

Les fourmis présentent de même une faculté égale pour conserver la mémoire du temps. Il était intéressant de savoir pendant combien de temps les abeilles se rappelaient ces heures de dressage et elles furent nourries pendant onze jours consécutifs ; le douzième jour, l'eau sucrée fut enlevée et pendant six jours les abeilles se présentèrent à l'heure choisie bien qu'il n'y eût aucune nourriture ; les septième et huitième jours, elles vinrent plus irrégulièrement pour cesser complètement et peu à peu de venir les jours subséquents. Il semble donc que leur mémoire du temps a duré six jours. Les fourmis présentèrent ce même phénomène pendant 9 jours leur sens du temps serait donc plus développé que celui de l'abeille.

L'essai suivant a été fait pour établir la rapidité avec laquelle l'abeille emmagasine cette mémoire du temps. Des abeilles qui n'avaient encore été soumises à aucun essai, furent nourries à heure fixe, mais pendant un seul jour ; le lendemain, jour de l'expérience,

il ne leur fut présenté aucune nourriture et malgré cela elles se présentèrent en quantité à l'heure fixée le jour du nourrissage. Donc un seul nourrissage suffit pour que les abeilles enregistrent l'heure de ce nourrissage ; elles suivent là un rythme de 24 heures qu'elles ont dû enregistrer. Jusqu'alors il s'agissait toujours d'un cycle de 24 heures, y compris le dressage multiple plusieurs fois par jour ; l'expérience fut alors changée en ce sens que la nourriture ne fût offerte que toute les dix-neuf heures, si bien que l'heure de dressage variait chaque jour et cette expérience échoua complètement et pendant le jour proprement dit de l'expérience (celui où la nourriture ne fut pas présentée), ces abeilles survolèrent sans aucune régularité la table qui portait auparavant la nourriture pendant toute la journée. La mémoire du temps est donc liée strictement à une période du jour. Les fourmis à ce sujet sont supérieures aux abeilles, car elles s'adaptèrent à tous les rythmes de 3, 5, 23, 26 et même 48 heures ; elles observent donc quel rythme que ce soit. Une seule espèce de fourmi, *Camponotus*, fut incapable de se rappeler l'heure du dressage après une unique présentation de nourriture.

Par quel moyen abeilles et fourmis prennent-elles note de ce rythme du temps ? Quelle est leur horloge ? On pense en tout premier lieu au soleil, mais ce n'est pas le cas, car les expériences réussirent même par temps couvert. Une petite colonie fut enfermée dans une ruche placée dans un local obscur ; dans ce local brûlait continuellement une lampe électrique ; l'entourage des abeilles était donc constamment éclairé d'une manière uniforme et malgré cela les abeilles purent être dressées à se présenter à heure fixe pour le nourrissage, même si ce dernier était offert deux fois par jour. Cela prouve que la lumière ne saurait diriger l'abeille dans la lecture du temps. Les variations diurnes de la température, l'humidité, les conditions électriques de l'air ne jouent également aucun rôle en la question, car ces conditions maintenues égales dans un local fermé où l'état électrique de l'atmosphère troublé par la présence d'une préparation de radium n'empêchèrent pas les abeilles dressées de se présenter le jour de l'expérience à l'heure choisie. Les abeilles ne mémorisent donc pas le temps d'après le monde qui les entoure, ce sens doit avoir la source en elles-mêmes.

On pourrait penser à un rythme de la faim et qu'après vingt-quatre heures, poussées par le sentiment de la faim, les abeilles iraient à la recherche de nourriture, mais ce ne saurait être le cas si on voit que les abeilles affamées cessent leur investigation subi-

tement le jour de l'expérience, à la fin du temps de dressage. Cela ne correspondrait d'ailleurs pas avec la nécessité du dressage en deux ou plusieurs fois par jour. De plus, la nourriture absorbée est déposée en partie dans la ruche et les abeilles soumises au dressage se nourrissent ou sont nourries elles-mêmes pendant les heures où elles sont au repos dans la ruche.

Et pourtant, le sens du temps chez l'abeille et chez la fourmi doivent être en corrélation avec les échanges organiques ; toutefois ces derniers ne sont pas réduits à la simple prise de nourriture, à son assimilation et à l'expulsion des déchets, ils doivent se rapporter aux processus infiniment délicats et en grande partie encore inconnus qui se découlent dans les diverses cellules qui composent le corps. La nourriture transformée par le tube digestif sous l'influence de certains ferments finit par atteindre, sous des transformations spécifiques, les diverses cellules du corps. Il existe certains corps chimiques qui activent l'assimilation aussi bien chez l'homme que chez l'animal (par exemple la Jodothyroglobuline), et d'autres qui la retardent (Euchinine). Si le dernier jour du dressage (présentation de la nourriture), les abeilles ou les fourmis avaient été soumises à l'influence d'une de ces substances activant l'assimilation, elles se présentaient le jour de l'expérience quatre à cinq heures trop tôt, mais si par contre on avait utilisé des substances retardant l'assimilation, c'est quatre heures plus tard qu'elles se présentaient.

Le froid également retarde l'assimilation et les abeilles exposées plusieurs heures au froid (armoire frigorifique), se présentaient, le jour de l'expérience, une heure plus tard, les fourmis même quatre heures plus tard.

Le sens du temps chez les abeilles et les fourmis doit donc être en relation avec leurs échanges organiques. D'ailleurs la chaleur active en sens contraire ces échanges et les abeilles soumises à une augmentation de température, se présentent plus tôt ; les fourmis exposées le dernier jour du dressage à 30° C se présentèrent même huit heures trop tôt. D'ailleurs nous ne connaissons pour ainsi dire rien de ces fins échanges organiques.

Quel est sens de cette mémoire du temps ? Joue-t-elle un rôle important et utile pour l'abeille et la fourmi ? Quel est son rôle biologique ? On sait depuis fort longtemps que certaines fleurs ne s'ouvrent qu'à des heures déterminées de la journée pour se refermer peu après, que d'autres restant ouvertes toute la journée ne sécrètent toutefois du nectar qu'à certains moments ; que le degré de concen-

tration du nectar sécrété varie. Certaines fleurs à certaines heures sécrètent un nectar plus concentré, alors que le reste de la journée ce nectar est plus dilué. La signification biologique de la mémoire du temps de l'abeille et des fourmis visitant les fleurs pourrait alors être expliqué par le fait que les fleurs sécrétant à une heure identique dresseraient elles-mêmes les abeilles (n'oublions pas que l'abeille visite toujours la même fleur à chacune de ses sorties), soit pendant le temps où la fleur s'ouvre ou bien où elle sécrète du nectar.

Lorsqu'il n'y a rien à récolter, les butineuses peuvent rester dans la ruche et échapper aux dangers qui les guettent dehors.

Cette mémoire du temps, comme nous l'avons vu, persiste de six à neuf jours, ce qui permet aux abeilles de retourner au moment propice aux fleurs sécrétant du nectar au premier jour ensoleillé qui suit une période de pluie.

Les abeilles sont donc exclusivement dépendantes pour leur nourriture des fleurs dont la vitalité (éclosion, sécrétion du nectar) est strictement en rapport avec le rythme de vingt-quatre heures du jour. Cela explique pourquoi les abeilles sont dressées sur ce rythme de 24 heures et ne se laissent pas dresser sur un autre type (expérience avec le type dix-neuf heures). Par contre, les fourmis qui ne dépendent pas exclusivement des fleurs, mais ont encore d'autres sources de nourriture peuvent s'adapter à un cycle quelconque. Il est possible que primitivement les abeilles ont pu s'adapter à un cycle irrégulier, mais comme ce dernier n'avait aucune urgence vitale pour elles, elles l'ont peu à peu abandonné au cours de leur développement ultérieur. La même chose se présente pour l'homme civilisé qui a peu à peu perdu le sens du temps et de l'orientation si développé chez les peuplades sauvages et cela grâce aux montres et instruments qui nous renseignent artificiellement.

Le traducteur :

*Dr E. R.*

## **Les apiculteurs sont-ils immunisés contre les poisons ?**

Je ne veux pas tenter l'essai... de me faire mordre par une vipère pour avoir le plaisir d'en rendre compte à notre facétieux rédacteur. D'ailleurs, les vipères trouvent notre climat trop inhospitalier, ce qui nous met à l'abri des morsures de ce dangereux reptile.

Les apiculteurs sont-ils immunisés contre les poisons ? — j'entends ceux qui ne redoutent pas les piqûres et qui ne se revêtent pas d'une carapace de scaphandrier pour ouvrir une ruche. Mes

amis, j'y crois et au récit d'une aventure qui a failli avoir des conséquences tragiques, vous n'aurez plus lieu d'en douter.

Si notre haut plateau jurassien n'est pas le pays de prédilection des vipères, les champignons, par contre, se plaisent à pousser en rangs serrés à l'ombre des sapins gigantesques qui ornent nos pâturages. Nombreux sont nos amis de la ville qui, à la bonne saison, prennent, le soir, le chemin du retour, portant au dos un sac de touriste au ventre rebondi, ou à la main un filet rempli de délicieux cryptogames. J'aimerais parfois les accompagner dans leurs randonnées, mais à cette époque mes abeilles réclament tous mes loisirs.

Pourquoi cette histoire de champignons ? me direz-vous. C'est bien simple, car si l'on peut être mordu par une vipère sans grave préjudice, on peut manger certains champignons qui passent pour très dangereux, sans éprouver le moindre malaise.

Voici l'aventure qui m'est arrivée il y a une quinzaine d'années. A cette époque, je ne connaissais pas les effets mortels des terribles amanites phalloïdes, citrines et leurs proches parents. Je ne savais pas que l'absorption de ces espèces avait toujours une issue fatale.

Un champignon à chair blanche, à l'aspect appétissant me tenta et je résolus de l'expérimenter sur moi-même. C'était, je le sus bientôt après, l'amanite panthère, plus dangereuse que la fausse-oronge, ce splendide champignon au chapeau rouge taché de points blancs. Un beau matin, « pour les dix heures », j'en préparai un plat qui me parut des plus fins. Un instant après... vous me voyez geindre dans d'affreuses convulsions. Pas du tout ! Je n'y pensais plus et je n'avais ressenti le plus petit malaise. Conclusion : voilà un champignon délicieux qui va faire les honneurs de la table.

Fort de cette expérience, j'en préparai un plat pour la famille, déjà le lendemain. Comme la veille, je m'en régalai abondamment ; ma femme et mon fils, pas très rassurés, en mangèrent moins. Deux heures plus tard, je les trouvai geignant sous l'empire de terribles étourdissements, voulant absolument dormir. Pas de médecin à disposition, pas de train, pas d'automobile. Situation cruelle que je ne vous souhaite pas de connaître. Résolument, je pris les mesures prescrites en pareil cas. Malgré tous les moyens employés, impossible de les faire rejeter le poison. Je les obligeai alors de marcher au grand air, leur fis prendre du lait comme contre-poison. Enfin, vers le soir, un mieux sensible commença à se manifester. Ils étaient sauvés.

Quant à moi, je n'avais pas éprouvé le moindre malaise. Doutez-vous encore que les apiculteurs ne sont pas immunisés contre les poisons ?

Un médecin à qui je racontai ce fait et à qui je demandai pourquoi je n'avais pas été malade, me répondit : « Avec toutes vos piqûres d'abeilles, vous ne risquez rien, vous êtes immunisé contre les poisons. »

A qui le tour de tenter aussi un essai ?

*L. Mouche.*

### **C'est peut-être vrai ?**

Sous le titre « Si c'était vrai », M. Magnenat, dans le dernier numéro du *Bulletin*, nous fait entrevoir une vague lueur d'espoir pour le traitement de la loque américaine. Le remède en question est des plus simples, même des plus anodins : le petit-lait. Mais, que sait-on jamais ! L'histoire de l'œuf à Colomb se répète si souvent.

Ceci me reporte à mes débuts en apiculture, il y a de cela plus de 30 ans. J'avais maille à partir avec la loque dans deux ruchers. Était-ce la véritable loque ? On ne procédait pas encore à l'analyse et on en était encore à l'acide formique, ou autres ingrédients pour moyens curatifs. C'est dire que, de vue, j'étais familiarisé avec les infections du couvain.

Un beau jour, un cousin et ami me prie de contrôler sa colonie. Je la trouve dans un état vraiment piteux. De visu, je la juge loqueuse. Les 3/4 des larves étaient péries et se présentaient sous la forme qui caractérise la loque. Le mal était si avancé que je conseille la destruction complète. Mais ce cousin était à sa première et seule colonie. A sa mine allongée, je supposai tout de suite que mon conseil, un peu brutal, ne serait pas suivi.

Un mois et demi après, avec un sourire un peu narquois, il me prie de revoir sa ruche. Stupéfaction : magnifique population, couvain tout à fait sain, se présentant par grandes plaques compactes. J'ai voulu avoir la clé de cette résurrection inattendue. « C'est bien simple, m'avoua-t-il, après un instant de gêne visible. J'ai stimulé mes abeilles avec du bon sirop dans lequel l'eau a été remplacée par le petit-lait. »

Ce poisson, je le sers comme il s'est laissé prendre. Était-ce la véritable loque, la loque américaine ? Je le répète, en ce temps-là, il n'était pas question d'analyse. Et jusqu'ici, l'expérience de contrôle que je me promettais toujours de faire n'a pas encore été exécutée.

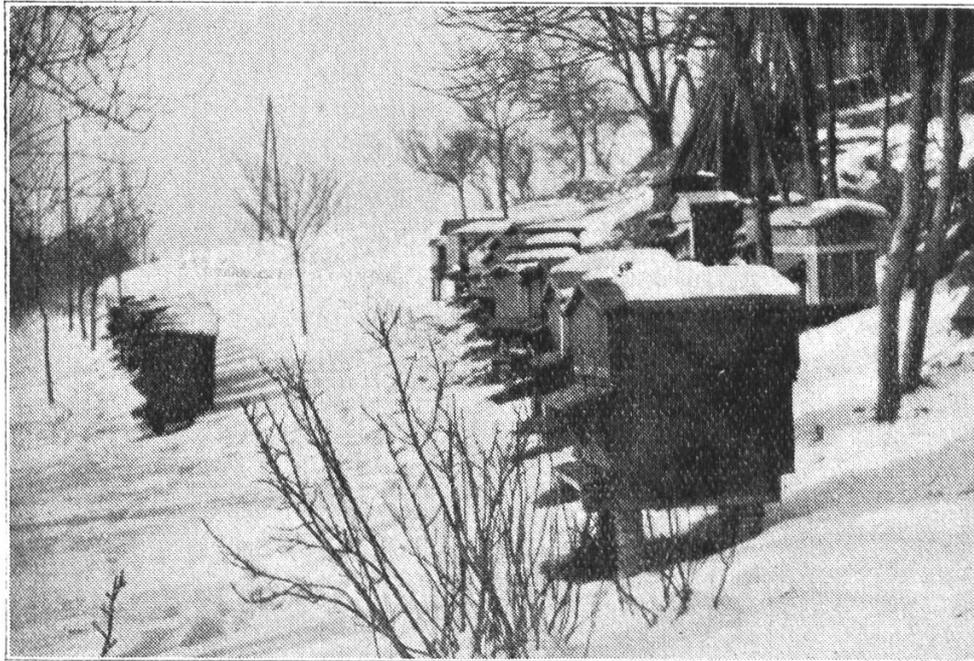
Brignon-Nendaz, le 14 décembre 1935.

*H. Maytain.*



**Rucher de M. Marc Gigon, à Damvant**

*En été . . . et en hiver . . .*



**Rucher de M. Amédée Sciboz, à Treyvaux (Frib.)**

## **Inspectorat des ruchers du canton de Neuchâtel**

*Rapport sur leur état sanitaire. Exercice 1935.*

*Inspections.* — Les inspecteurs pour la loque des abeilles ont visité en 1935 et en 30 journées, 359 ruchers contenant 6068 colonies.

Les frais de vacations et de déplacements se montent à fr. 1465.45, somme sensiblement supérieure à celle de l'exercice précédent ; cette différence s'explique par la nécessité de visites supplémentaires aux deux foyers d'infection de Chézard et de Neuchâtel. Par contre, la caisse d'assurance contre la loque n'a pas été mise à contribution pour le cas de Neuchâtel, l'apiculteur intéressé ayant renoncé à l'indemnité à laquelle il avait droit, non qu'il envisage sa responsabilité engagée, au contraire son rucher a toujours été très bien tenu.

### *Maladies du couvain.*

*Loque.* — Le foyer de loque de Chézard, traité l'année dernière, peut être considéré comme disparu, une visite très minutieuse faite ce printemps a trouvé toutes les colonies de cette région avec du couvain sain.

Le 13 mai, M. le Dr Morgenthaler nous informait qu'un rayon soumis à son examen et provenant d'un rucher de Neuchâtel-Ville, accusait une infection de loque maligne (loque américaine) ; les mesures de rigueur en pareil cas furent immédiatement prises. Les abeilles avec tout le contenu des ruches détruit, le matériel soigneusement râclé et lavé dans une forte eau de soude, ensuite le tout est exposé aux vapeurs de formol dans un local approprié et cela pendant plusieurs jours ; finalement les habitations furent repeintes sur les deux faces. — Conformément à la loi, le ban fut mis sur tous les ruchers avoisinants. — Comme cette infection ne pouvait être attribuée à un achat d'abeilles étrangères ou à une négligence du possesseur du rucher malade, il était indiqué d'examiner avec la plus grande attention les exploitations voisines qui furent toutes trouvées saines, seul un rucher situé à une assez grande distance avait périclité faute de soins entendus. Malheureusement les propriétaires avaient depuis peu détruit l'intérieur des ruches, il ne nous a pas été possible de nous rendre compte par l'examen des rayons si ce rucher était atteint de loque et que le pillage l'ait propagé au rucher contaminé aujourd'hui.

Le vieux matériel mis au rebut a été souvent un agent très actif de la propagation de la loque, les vieux rayons hors d'usage devraient être fondus et les habitations désinfectées avant d'y intro-

duire une nouvelle colonie. Il est plus facile de prévenir que de guérir et surtout plus avantageux.

### *Couvain calcifié.*

Cette maladie, comme l'année dernière, a été constatée dans plusieurs ruchers et dans différentes régions ; elle attaque plus spécialement les larves de mâles au début de l'été et disparaît ordinairement au bout de quelques semaines sans laisser de traces, pour réapparaître l'année suivante.

Avis aux apiculteurs qui auraient l'occasion de la découvrir dans leurs colonies, pour l'envoi d'un morceau de rayon attaqué et éventuellement les observations faites.

### *Maladies de l'abeille adulte.*

*Acariose.* — Ainsi que le mentionne le rapport de l'année 1934, la dernière analyse des abeilles des ruchers de Colombier ne découvrait plus qu'une colonie faiblement atteinte d'acariose. Nous pensions appliquer le remède Frow pendant l'hiver, mais différentes circonstances nous en ont empêché, d'autant plus qu'il semblait que le traitement au salicylate avait suffi, en le poursuivant en 1935. Le résultat de l'analyse du 26 juin remettait tout en cause ; en effet, 7 colonies possédaient encore de ces indésirables, quoique en petit nombre. Dans le but d'enrayer l'infection, le traitement au salicylate fut repris pendant l'été. Le 16 septembre 5 colonies étaient encore infectées ; en présence de cette situation, l'application du remède Frow s'imposait, toutes les ruches de Colombier l'ont reçu le 23 novembre ; nous avons tenu compte de la force de la colonie et de sa capacité. Ces deux facteurs indispensables à la réussite du traitement ont été obtenus par une visite particulière en octobre par un temps très favorable. Le safrol a été placé sur la colonie en employant le passage de la planchette du centre donnant accès au nourrisseur ; cette manière de procéder ne dérange pas la ruche et laisse le trou de vol libre ; les abeilles peuvent donc sortir si elles sont incommodées par les gaz au début du traitement.

M. le Dr Morgenthaler, tout en approuvant le traitement au salicylate, remarque que nous ne sommes pour le moment que dans une période d'essai ; il reste encore à déterminer le dosage utile et peut-être le rendre plus efficace en activant son évaporation qui est assez lente ; c'est du reste l'avis de M. Angelloz qui en a préconisé l'emploi.

Au mois d'avril, un apiculteur des Michels, vallée de la Brévine,

achetait hors du canton et d'une région qui n'était pas suspecte jusqu'à aujourd'hui 29 ruches habitées. Comme de coutume, des échantillons furent prélevés et envoyés au Liebefeld. Cinq colonies accusaient une infection d'acares. Tout le rucher composé de 41 colonies a reçu immédiatement le traitement au salicylate, et conformément à la loi le ban a été appliqué à cette région.

Une seconde analyse du 22 novembre n'indique pas de changement bien notable, l'infection paraît cependant moins forte ; ici encore le salicylate a enrayé la marche de la maladie sans parvenir à la faire disparaître.

*Noséma.* — Les pertes attribuées au noséma sont minimales cette année ; les détenteurs de microscopes ne signalent que quelque 25 ruches mortes la plupart pendant le courant de l'hiver. Ont-elles été vraiment victimes de cette maladie ? Il est permis d'en douter. Fait particulier : un seul rucher a perdu 37 colonies. Le Liebefeld n'a pas constaté de nosémose dans toutes les ruches périées ; il s'agit donc d'une autre maladie, la négligence de l'apiculteur n'en est pas la cause, ce rucher étant exploité par une personne très compétente ; toutes les colonies possédaient tout ce qui leur était nécessaire pour l'hivernage.

Il semble résulter des observations faites ces dernières années que le noséma seul n'est pas la cause de la mort d'une colonie, à moins que l'infection ne soit particulièrement forte et que la réclusion hivernale étant trop prolongée empêche les abeilles de se débarrasser de leurs excréments accumulés. Il n'en reste pas moins que le noséma, s'il n'est pas toujours mortel, est une très grave maladie qui affaiblit considérablement les colonies, et dans bien des cas en fait des non-valeurs.

La caisse d'entraide contre le noséma a indemnisé 7 apiculteurs pour 32 ruches mortes.

#### *Tenue des ruchers.*

Insensiblement tous les ruchers négligés disparaissent. Par contre, les jeunes apiculteurs s'intéressent toujours plus au rucher-pavillon qui offre à côté de quelques inconvénients bien des avantages, surtout pour celui qui ne peut avoir ses ruches près de son domicile, ou qui n'est pas libre quand il le voudrait ; il peut faire presque toutes les opérations et donner tous les soins voulus à ses abeilles sans en être empêché par le mauvais temps ; il a de plus tout son matériel sous la main et sous clef.

Si la plupart des débutants réussissent, ils le doivent à notre *Bulletin apicole* et particulièrement aux conseils de son rédacteur, M. Schumacher, qui, mois après mois, leur indique les opérations à faire pour assurer la bonne marche de leurs colonies. Les vieux (débutants) en profitent également; n'y a-t-il pas toujours quelque chose à apprendre en apiculture? Continuez, M. Schumacher, et acceptez nos sincères remerciements.

Nous ne voulons pas terminer ce rapport sans adresser nos plus vifs remerciements à MM. Rosselet, vétérinaire cantonal, et Morgenthaler, de l'Etablissement fédéral du Liebefeld, pour l'aide très efficace qu'ils nous ont apportée et à laquelle nous avons eu si souvent recours.

Le recensement fédéral effectué dans notre canton a donné les résultats suivants :

*Ruches d'abeilles.* — Mobiles 5689 (contre 5346 en 1934); sous pavillon 583 (689); fixes ou de paille 126 (126). Total des ruches 6398 (6161); augmentation 106.

Le Locle le 1<sup>er</sup> décembre 1935.

L'inspecteur en chef: *J. Huguenin.*

### Mercuriales hebdomadaires du miel indigène

#### *Prix moyens mensuels*

*(Communiqués par le Contrôle des prix du Département fédéral de l'Economie publique.)*

Marchés	novembre		Marchés	novembre	
	1934	1935		1934	1935
Genève	4.—	3.75	Soleure	4.—	3.80
Nyon	4.—	3.52	Olten	3.65	3.60
Lausanne	3.65	3.55	Aarau	4.—	4.—
Vevey	3.25	3.25	Brougg	4.—	—
Montreux	4.—	3.—	Baden	4.—	3.94
Aigle	3.80	3.76	Zurich	4.—	3.69
Yverdon	3.60	3.33	Winterthour	3.81	3.74
Payerne	4.—	3.25	Schaffhouse	4.—	4.—
Berne	4.30	3.61	Frauenfeld	4.—	4.—
Thoune	3.80	3.60	St-Gall	4.—	3.88
Langnau	4.05	4.—	Coire	4.—	4.—
Berthoud	4.—	4.—	Lucerne	3.96	3.51
Langenthal	3.80	3.80	Zoug	4.—	4.—
Bienne	3.78	3.90	Bellinzona	4.—	4.—
Porrentruy	4.—	3.50	Locarno	4.—	—
Le Locle	3.75	3.70	Lugano	4.—	4.—
Bâle	4.20	4.—	Prix moyens suisses	3.93	3.74
Rheinfelden	4.—	4.—			
Granges	4.—	3.80			

## Encore un essai sur 640

Ayant lu tous les articles consacrés aux grandes cellules, je m'y suis intéressé et viens vous faire part de mes humbles constatations.

Le 10 février déjà, j'étais en possession de ma cire gaufrée 640. En attendant le moment propice pour mon essai, j'ai demandé à plusieurs apiculteurs ce qu'ils pensaient de ces cellules ; la réponse de plusieurs était celle-ci : « Il faut laisser faire la nature ; tu verras, elles ne bâtiront que des cellules mâles. » Moi-même, je le croyais vu que je procédais d'un seul bond de la 770 à 640.

Enfin, je voulais me faire une opinion et tentai l'essai, car c'est en forgeant...

Le 6 juin, je mis donc 8 feuilles gaufrées 640 dans ma ruche et introduisis un très gros essaim avec reine 1934 de très bonne souche.

Le 9 juin, j'ouvre ma ruche et constate de suite que tout va bien, que les cellules sont plus grandes et bien bâties, la ponte très régulière, abondante et tout à fait normale.

Le 18 juin, nouvelle visite ; la ponte se développe de façon normale, il y a cinq cadres-couvains, seulement les parois des cellules sont plus épaisses vers l'extrémité ; est-ce pour chercher à se rapprocher de la cellule normale ou pour faire fonctionner par pression les organes génitaux de la reine ?

Le 2 juillet, je constate que les abeilles écloses sont *plus grandes* ; il est facile de s'en rendre compte vu que la ruche est peuplée d'abeilles nées de cellules normales.

Mon habitude étant de loger mes essaims sur feuilles gaufrées, je puis dire que l'essaim sur 640 a bâti tout aussi bien que sur cellules normales.

A la mise en hivernage, le 1<sup>er</sup> septembre, l'essaim 640 est tout à fait normal ; il y a encore trois cadres de couvain.

J'espère que, la saison prochaine, mon essaim 640 saura me prouver que les grandes abeilles sont synonymes de « grandes récoltes ».

Ayant donc réussi le premier pas, je suis décidé à renouveler mon essai avec plusieurs colonies en 1936.

Cressier (Neuchâtel), le 28 novembre 1935. *Werner Stern.*



*La publicité dans le*

**Bulletin de la Société Romande d'Apiculture**

*porte et rapporte beaucoup.*

## Des objections contre la grande cellule

par Dubois de Szczawinski

(Suite et fin)

*Nécessité de passer par des stades successifs  
pour arriver à la très grande cellule.*

Nos dix années d'expériences nous permettent de répondre franchement non. En théorie, celà paraît préférable mais la nécessité de réformer les bâtisses après quelques générations pour utiliser une cire à empreinte plus grandes nous fait préférer d'employer immédiatement le 700 ou le 640 à titre définitif. Pendant les trois premières générations, au printemps seulement, la reine pond des œufs de bourdons dans une partie de ces cellules qui reviennent, plus tard, à leur utilisation normale parce que non déformées. La disparition graduelle de ces boutons de mâles nous indique le progrès obtenu dans la fixation des améliorations acquises et nous remarquons que ces colonies ayant élevé une quantité très grande de faux-bourdons ne sont pas moins productives. Cet avis a d'ailleurs été souvent émis par des collègues. Nous préférons employer la bourdonnière pour éliminer ces avortons pendant les premières années plutôt que de passer à la refonte de beaux cadres en 750 et 700 pour les remplacer par du 640.

*La méthode Baudoux, basée sur la grande cellule,  
ne s'adresse pas au commun des apiculteurs.*

C'est évident. Quelques chercheurs, passionnés des questions apicoles, ont formé le noyau de début qui s'est étendu aux apiculteurs-producteurs ayant la nette perception de leurs intérêts. Ces derniers savent que le seul moyen de sortir des difficultés de l'heure présente est de produire mieux, à prix de revient moins élevé tout en conservant la même marge de bénéfices. Ayant investi dans leur rucher un capital important, ils s'efforcent d'en retirer le maximum possible de profits et savent QUE LA SÉLECTION EST LA GRANDE QUESTION DE DEMAIN.

*La méthode Baudoux est encore dans son stade expérimental  
et il convient d'attendre que les résultats espérés se réalisent.*

Autrement dit : attendons pour tirer les marrons du feu.

Depuis 1893, la cellule agrandie, celle de 750, est d'un emploi généralisé en Belgique et semble être une nouveauté aux yeux des apiculteurs français.

Depuis 1925, les grandes cellules de 700 et 640 ont un succès qui s'étend chaque jour. Elles sont d'un usage courant en Belgique. Une seule revue suisse insère les annonces de quatre fabricants de cire gaufrée à 640. En France, pays plus grand, la cire à 640 n'existe pas et une seule maison offre le module 700. Et c'est précisément le pays qui a le moins d'expérience en la grande cellule qui la combat le plus.

La méthode de sélection Baudoux est sortie depuis longtemps de sa période purement expérimentale, celle du rucher d'études. Tous ces points ont été contrôlés, étudiés, admis. Elle est entrée dans sa phase d'expérimentation pratique, celle qui doit normalement précéder l'usage généralisé.

*Cela m'obligerait à l'acquisition de nouveaux cylindres.*

Nous extrayons cette phrase de la lettre d'un marchand d'articles apicoles. Ne voulant pas se résoudre à moderniser ses installations, il ne conseillera certainement pas à sa clientèle d'acheter ailleurs. De là, à combattre la méthode Baudoux, il n'y a qu'un pas facilement franchi.

\* \* \*

Continuer ainsi serait abuser et fastidieux. Nous nous en bornons donc là, préférant aborder immédiatement la question pratique, celle de la création d'un rucher de sélection. Pour ceux que la documentation intéresse, nous relevons à leur intention, la liste des principaux articles, pour ou contre la grande cellule dans laquelle, nous insistons, on n'a vu et combattu qu'un des seuls points de la sélection Baudoux.

## Echos de partout

*Le centenaire d'une grande découverte.*

Il y a un siècle, Dzierzon découvrait la parthénogénèse de la reine des abeilles, qui avait échappé de bien peu à la clairvoyance de notre grand Huber. L'importance de cette découverte suffit à justifier la réputation du génial curé de Karlsmarckt en Silésie à qui le Dr Armbruster consacre le numéro entier de novembre des *Archiv für Bienenkunde*.

Aprèment combattue au début, la découverte de Dzierzon est acceptée maintenant comme une vérité incontestable ; confirmée par des milliers de faits, elle explique une partie des mystères de la ruche.

Dzierzon fut un grand apiculteur, possédant jusqu'à 350 colonies en même temps. Il fut aussi un observateur sagace ; il distingua les deux espèces de loques et les combattit avec succès ; ses conseils à ce sujet sont encore d'actualité. Il reconnut également que le noséma est une maladie infectieuse due à un microbe dont les spores se développent dans l'intestin de l'abeille. On comprend que les compatriotes de Dzierzon aient élevé un monument à celui qu'ils considèrent comme le plus grand apiculteur et observateur de tous les pays et de tous les temps.

*Douze mille quatre cents reines fécondées.*

C'est le nombre annoncé pour 1934 par M. Jüstrich, chef de la *Rassenzucht* de nos confédérés. Ce résultat nous donne à penser. Ces reines sont comptées à fr. 9.— chacune, ce qui fait fr. 111,600.—, une jolie somme. Il y a des frais, cela va sans dire, mais M. Jüstrich évalue à fr. 100,000.— environ le bénéfice dérivé des stations de fécondation pour l'ensemble des éleveurs. Si même, ce qui est probable, un certain nombre de reines étaient fécondées par d'autres faux-bourçons que ceux des stations, il n'en resterait pas moins que ces stations simplifient d'une manière extraordinaire le travail des éleveurs. Il est certain d'autre part qu'elles ont contribué à l'amélioration de la race conformément au but cherché. Nos confédérés ont le droit d'en être fiers.

*Record de distance.*

En juin dernier, un apiculteur de Meiringen fut avisé qu'un essaim s'était posé à sept cents mètres environ au-dessus de chez lui ; une rapide enquête lui fit penser que cet essaim ne provenait pas du village. En le logeant, l'apiculteur vit que la reine était munie d'une marque d'étain et, quelques jours plus tard, il constata que cette marque portait le numéro 5. Cette reine N° 5 était celle de sa ruche N° 16 se trouvant en estivage à sept kilomètres environ de l'endroit où l'essaim avait été trouvé, et à quatorze cents mètres d'altitude. Les abeilles avaient donc parcouru une distance de sept kilomètres avec une différence de niveau de huit cents mètres environ. Cela montre comment les essaims volages peuvent transporter au loin les maladies. De fait, nous connaissons plus d'un cas où l'acariose a été introduite dans une région indemne par un essaim trouvé.

*Encore le prix du miel.*

Nous y revenons, parce que la correspondance de M. Berger a été reproduite par nos excellents confrères, ou consœurs, la *Blaue* et

*l'Ape*. La première déplore qu'il n'existe aucun moyen légal d'empêcher le gâchage des prix du miel et demande aux comités de nos sections d'attirer l'attention de leurs membres sur l'effet désastreux de pratiques semblables à celles dénoncées par M. Berger. Nous pensons aussi que la solidarité, dont on parle d'autant plus qu'elle est plus rare, trouverait là un emploi excellent, et nous ne doutons pas que les comités feront tout ce qui dépend d'eux à cet égard.

Quant à *l'Ape*, après avoir stigmatisé celui que M. Berger appelle un intellectuel, elle ajoute que de tels faits sont assez fréquents actuellement. Ainsi, un négociant tessinois avait payé du miel pur fr. 2.60 et comptait le vendre fr. 3.50 ; mais des offres à fr. 2.90 et même à fr. 2.40 arrivèrent au Tessin de diverses régions *d'oltre Gottardo* ; le journal ne dit pas *oltre Sempione*. L'intellectuel du nord du canton de Vaud n'est donc pas seul à faire preuve d'indiscipline au détriment de ses collègues. Sa manière d'agir n'en est pas moins répréhensible.

#### *Carambouilleur condamné.*

Peut-être se souvient-on (les *fournisseurs* du bonhomme se souviennent certainement) du Monsieur qui, en 1934, achetait sans marchander, et pour cause, tout le miel qu'on voulait bien lui livrer, le paiement devant intervenir sans tarder. Ceux qui se laissèrent prendre attendent encore leur argent. Ils apprendront sans déplaisir que le carambouilleur, un nommé Spichiger, a été condamné, par le tribunal de Zurich, à dix mois de détention. Si la vertu n'est pas toujours récompensée, il est bon que le vice soit quelquefois puni. Et, la prochaine fois, ne livrez pas sans autre à un inconnu votre bon miel si difficilement obtenu.

*J. Magnenat.*

### **Les agréments de l'administration douanière**

Chaque année j'envoie à des amis tunisiens un petit bidon de miel de 2 kg. Pour procurer ce petit plaisir je dois remplir 4 feuilles de formulaires et payer fr. 3.20 suisses ; mes amis ont encore les frais de douane, mais c'est la moindre des choses... quand le colis arrive à destination !

Cette année j'ai fait mon expédition le 10 octobre ; le 8 décembre mon bidon était de retour chez moi avec fr. 6.20 de frais, *il manquait un certificat du vétérinaire attestant que les abeilles qui avaient produit ce miel étaient en bonne santé !...*

N'est-ce pas amusant, chers collègues ?

Voici une nouvelle clientèle pour les vétérinaires.

*Une apicultrice.*

## Mélancolie

Avant de déclencher les opérations pour préparer le « Livre d'or », une assemblée convoquée à Villeneuve avait réuni MM. Chaudet chef du service sanitaire, Magnenat, inspecteur cantonal, Frankhauser, président, et six inspecteurs de loque parmi lesquels le soussigné. Après l'exposé clair, précis et concluant de M. Frankhauser en faveur de la création qui lui tenait à cœur, j'exprimai quelques doutes sur l'opportunité de cette dépense pour la caisse et représentai à notre président le travail énorme qui lui incomberait. MM. Chaudet et Magnenat s'exprimèrent dans le même sens avec d'autres considérations très sensées. Rien n'y fit. Les autres personnages présents firent bloc contre nous. Par amour de paix, nous n'insistâmes pas.

Peu de temps après me parvinrent les formulaires avec délai pour les remplir. Je me mis courageusement à l'œuvre arpentant ruchers de villages, ruchers isolés. Pour être franc, les réceptions ne furent pas toujours cordiales. J'entends encore certaine apicultrice déjà sur le « mûr » me dire impertinemment : « Mon âge, est-ce que cela vous regarde ». Ce voyage un tantinet mouvementé dura trois jours et demi. Depuis l'envoi des formulaires, un silence inquiétant règne. Il paraît qu'on devra faire notre deuil de la modeste rétribution promise, quoi, c'est l'écroulement. Les honoraires pour inspections de loque au début ne nous avaient pas enrichis mais c'était tout de même mieux que la solution actuelle.

Page tournée !

*H. Berger.*

## Le testament (nouvelle inédite)

Oswald et Lucette se faisaient un brin de cœur.. Lui était fils de paysan autrefois aisé mais sensiblement appauvri par de mauvaises spéculations. Elle, charmante fille sans un sou vaillant et sans perspective d'en hériter un jour ou l'autre. Aigri par le malheur, le père d'Oswald désireux de rétablir sa situation financière s'est mis dans la tête de n'accorder consentement au mariage du fils qu'à la condition que la femme apporte une dot rondelette. Les pauvres amoureux ne se font donc aucune illusion, leur cause est à peu de chose près désespérée. Et puis, le récalcitrant est apiculteur et la perte de toutes ces colonies pendant l'hiver 33-34 augmente encore sa mauvaise humeur. Mais l'homme propose et Dieu dispose. Certain jour, nouvelle sensationnelle au village, Abram Ducommun le parrain de Lucette est mort subitement en ramassant un essaim. Il sortait de

chez le notaire et en passant devant son rucher dut prestement déposer sa paperasse sur une tablette, revêtir le voile et décrocher la grappe noire. On le trouva sans vie dans le pavillon.

Un ensevelissement très simple. Une hâte visible de la part du neveu à mettre le grapin sur le mobilier en attendant la mise. Au jour fixé, les amateurs s'amènent nombreux. Le père d'Oswald est là espérant s'octroyer quelques-unes des trentes magnifiques colonies qui faisaient la joie et l'orgueil d'Abram. Celles-ci se vendront en dernier lieu c'est-à-dire dans trois ou quatre heures, notre apiculteur a donc le temps d'entrer au rucher, de soupeser les caisses et préparer son plan « Mais, qu'est-ce que cette enveloppe neuve à côté de l'enfumoir ? Elle n'est point fermée. Tant pis, je regarde. »

Codicille ajouté à mon testament.

« J'institue ma filleule Lucette Clément héritière de mon verger du pavillon et de mes trente colonies d'abeilles. »

signé *Abram Ducommun.*

« Pristi, quelle trouvaille et moi qui refusais de l'accepter pour belle fille ! Un verger valant au moins 5.000 francs avec ses 25 magnifiques arbres fruitiers. 30 colonies rapportant bon an mal an 20 francs chacune, tous frais déduits : six cents francs ! Mais c'est le revenu d'un capital de 15.000 francs ! Décidément je faisais fausse route. »

Le malin paysan eut tôt remis le précieux papier bien en vue, se faufila inaperçu jusqu'à son vélo caché derrière la maison et aussi vite que lui permettaient ses 60 ans rejoignit son fils.

« Oswald, j'ai changé d'idée. Nous voulons agrandir notre patrimoine et refaire de l'apiculture en grand, va de ce pas chez ta Lucette et dis-lui qu'il nous faut au plus vite gentille petite femme à la maison. Allons, un petit brin de toilette et que ce soit chose décidée. »

« Nous allons maintenant passer les ruches aux enchères. Qui met en prix la N° 1 ? »

« — Pardons Messieurs, dit à ce moment le domestique du défunt, voici un papier que je viens de trouver à côté de la brosse et de l'enfumoir. C'est peut-être quelque chose d'important, voulez-vous Monsieur le juge en prendre connaissance ? »

Oh, la, la. Sergent, arrêtez la mise, voilà un testament en ordre en faveur de la filleule Lucette Clément. Le pauvre Abram l'avait sans doute déposé dans son pavillon en revenant de chez le notaire et la mort l'a surpris vers son essaim.

Que de déceptions parmi tous ces envieux mais dans la petite maison aux volets mi-clos en dessus du village, Oswald et Lucette, heureux, souriants, ébauchaient déjà les bases d'une vie commune.

*H. Berger.*

## Nouvelles des sections

### Erguel-Prévôté

Jamais le Café Fédéral, à Sonceboz, n'a vu dans sa grande salle, où nous revenons chaque année, autant d'apiculteurs que le dimanche 24 novembre dernier. Il fallait, dans cette maussade journée d'arrière-automne, la perspective d'une causerie de M. Schumacher pour engager 52 sociétaires à quitter les douceurs du foyer. Ils ne l'ont pas regretté.

Rendre compte ici de cette belle causerie, ce serait couper sous les pieds de notre cher rédacteur l'herbe et les fleurs du beau jardin où lui-même nous promène si agréablement mois après mois. Ainsi, soyons discret. Tout viendra à son heure, ou est déjà venu en partie dans les « Conseils aux débutants », ce savoureux hors-d'œuvre du *Bulletin*, qu'on trouve toujours trop court.

Pas de question de droit, avait dit notre président, M. Drechsel, à l'aimable conférencier. Et pourtant, avant d'aborder son sujet principal : « l'hivernage et ses surprises », M. Schumacher a cédé, grâce lui en soient rendues, à la tentation de nous faire mordre au fruit défendu. Les grands procès de l'histoire, l'affaire Stavisky, les Oustachis? Oh ! non, tout simplement l'affaire fort regrettable des Ponts de Martel, qui risque, par les précisions que la législation sera peut-être obligée d'apporter dans la question de l'emplacement des ruchers, de causer à maints apiculteurs de sérieux embarras. La discussion, très nourrie, a révélé des cas fort nombreux où le juge, ayant dû intervenir, est resté perplexe devant le texte assez vague du code. Et M. Schumacher, qui est un sage, conseille d'être fort prudent, d'éviter autant que possible de mêler la justice à ces litiges fâcheux, qu'il soit question de framboises dégonflées ou d'application de peinture sur des lessives. Un bocal de miel, dit-il, offert à bon escient, apaise bien des rancunes. Ce à quoi M. Bohnenblust répond qu'il a essayé du procédé à l'égard de deux bonnes dames se lamentant devant leurs framboises tariées de leur jus, et qu'elles n'en ont rien voulu. Il les a indemnisées en bon argent sonnante, ce qui est très honnête ; et pourtant, M. Schumacher l'affirme, il a eu tort. Epineuses questions, que l'on désire voir réglées le plus rapidement et avec le moins de bruit possible.

L'hivernage est un vaste sujet, mais tout y passe : nourrissage précoce ou tardif, calfeutrage ou nudité, entrées aux divers points cardinaux, voire aux quatre à la fois, etc. Les opinions contradictoires sont loyalement exposées, corroborées ou non par telle ou telle expérience du conférencier ou de quelqu'un des assistants, si bien que M. Schumacher a fini à peine quand vient l'heure fatale de son train. De vifs applaudissements lui expriment tout l'intérêt et le plaisir que l'assistance a trouvés à cette causerie familière et substantielle. Lui-même se traite modestement de vieille scie, à quoi quelqu'un répond que c'est une excellente multiple. Qu'il retienne ce mot, et multiplie dans ses « Conseils aux débutants » — et aux vieux routiniers — ses judicieux avis, auxquels il sait donner une forme si charmante et toujours nouvelle.

Après pareil régal, la série des questions administratives paraît bien fade. Abrégeons donc.

L'augmentation du prix du sucre n'a réjoui personne. Le comité de la Section a joint ses démarches à celles d'autres comités pour demander une atténuation en faveur de l'apiculture. Le comité central n'était, de son côté, pas resté inactif, mais on s'est heurté à un refus

catégorique. La pilule, toute sucrée qu'elle est, est amère. M. Paroz demande si la sucrerie d'Aarberg ne pourrait pas nous livrer un sucre spécial, meilleur marché. C'est à voir, mais n'oublions pas que nos abeilles exigent une marchandise de premier choix. Ne la leur devons-nous pas, en échange de celle qu'elles nous livrent ?

M. Bohnenblust donne sur la station de fécondation de Champ-Meusel (St-Imier), dont il s'occupe toujours avec un louable zèle, quelques précisions, désireux, à bon droit, de ne pas laisser croire qu'il en fait une affaire. Cela marche, mais des améliorations nécessaires, quelques frais par conséquent, s'imposent. La station, manquant de soleil, devra être en tout cas établie sur un autre versant. Le « clou » des délibérations de ce jour, un clou qui ne s'enfoncera pas tout seul, est, sous chiffre 4 des tractanda : « Création d'un office de vente du miel, avec siège à Berne ». Nos collègues de l'ancien canton, qui se sont attelés à cette grosse besogne, désirent que les sections du Jura se joignent à eux. Un office central achèterait tout le miel des apiculteurs, après que ceux-ci auraient satisfait leur clientèle habituelle. Le projet fait naître de grands espoirs ; l'avenir dira s'il est vraiment réalisable. M. Gisiger, président de la Fédération jurassienne, sera prié de se mettre en rapport avec M. Morgenthaler, et de convoquer les présidents des sections pour en discuter.

Il est donné connaissance de 3 démissions, largement compensées par 15 admissions. La section Erguel-Prévôté, enfant né bien chétif le 15 septembre 1890, prospère et grandit sans cesse. Disons en passant que, pourvue en 1925 d'un capital de fr. 200.—, elle en possède aujourd'hui 4000.—. Les finances ont donc été bien administrées.

Une bonne nouvelle pour finir. C'est M. Anklin qui nous en fait part : le ban sera levé prochainement dans la région de Moutier, où a sévi l'acariose. Puisse le sinistre acare, le pou infâme et maudit, ne jamais reparaître chez nous !

*E. Farron.*

\* \* \*

Nous invitons tous nos surveillants à nous aviser, jusqu'au 10 janvier 1936, s'ils tiennent à maintenir leur poste de surveillance de ruchers, ou de leur démission.

S'adresser à M. Bohnenblust, inspecteur, à St-Imier, pour le district de Courtelary ; à M. Anklin, inspecteur, à Crémines, pour le district de Moutier.

La nouvelle carte d'identité sera distribuée sans retard.

Veillez bien nous répondre jusqu'au 10 janvier, dernier délai.

*Le Comité.*

### **Côte neuchâteloise**

Assemblée générale le dimanche 12 janvier 1936, à 14 h. 30, au Cercle libéral, premier étage, rue de l'Hôpital, à Neuchâtel.

Ordre du jour : 1. Procès-verbal de l'assemblée de janvier 1935 ; 2. Rapports statutaires ; 3. Nominations statutaires ; 4. Admissions ; 5. Le recrutement de nouveaux membres ; 6. Les séances de 1936 ; 7. La bibliothèque de la section, rapport spécial ; 8. Remise de diplômes aux vétérans ; 9. Divers.

Il ne sera pas envoyé de convocations personnelles. *Le Comité.*

*Avis important.* — Tous les membres de la section qui possèdent des stocks de miel sont instamment priés d'en informer immédiatement le président, G. Béguin, Comba-Borel 10, Neuchâtel, en indiquant l'importance de ces stocks. Ce renseignement doit être transmis à l'Office du miel pour lui permettre d'organiser la défense de l'apiculture suisse.

### Société genevoise d'apiculture

Réunion mensuelle, lundi 13 janvier à 20 h. 30, au local, Rue Cornavin 4.

Sujet: *Fleurs et plantes mellifères.*

### Bibliothèque

Nous avons reçu de M. P. Morard, à Gumefens (Fribourg), la somme de 3 francs. Nos meilleurs remerciements à ce fidèle et très ancien membre. Notre bibliothèque a besoin de ces dons pour pouvoir se maintenir et rendre tous les services qu'on en attend.

### Livres à prix réduits

(Liste partielle.)

Ed. Bertrand, *La conduite du rucher*, 3 francs. — Ed. Alphanbéry, *Le livre de l'abeille*, 2 fr. 50. — Alphanbéry, *Le miel*, fr. 1.30. — Evrard, *Le monde des abeilles*, 2 fr. 70.

— C. Barasc, *Ma technique apicole*, 3 fr. 20. — Perret-Maisonnette, *Apiculture intensive et élevage des reines*, 7 fr. 50. — Maeterlinck, *La vie des abeilles*, 2 fr. 70. — Hommel, *L'apiculture*, 4 francs. — De Layens et Bonnier, *Cours complet*, 4 fr. 30. — Alin Caillas, *Les trésors d'une goutte de miel*, 2 francs. — Idem, *Les produits du rucher*, 3 fr. 50. — *Cahiers de comptabilité*, le cahier 1 franc. —

Prix réservés aux membres de la Société romande d'apiculture, domiciliés en Suisse. Franco contre versement au compte de chèques II. 1480, en indiquant au dos du talon le ou les volumes désirés.

*Schumacher.*

### ETABLISSEMENT APICOLE

## J. BASSIN

MARCHISSY (Vaud)

Ruches, Cadres

## Ruches pastorales

Travail soigné.

40 ans de pratique.

Prix courant franco.

### Apiculteurs

Pour vos commandes de **ruches** et **matériel en bois** concernant l'apiculture, adressez-vous à

*Gaston ROULET, Fontaines (Vd)*  
*apiculteur-constructeur.*

Travail consciencieux.

Prix modérés.

### Cire gaufrée

1re qualité

Toutes les grandeurs de cellules, depuis le 620 au 820 cellules au dm<sup>2</sup>.

Prospectus sur demande

**J. HAENI, SENNIS GAHWIL (St-Gall)**

P. S. — Avis à tous les intéressés. Vous me demandez des jeunes reines nées dans des ruches bâties à 620 cellules au dm<sup>2</sup> avec l'intention de faire, avec des essaims artificiels d'abeilles ordinaires, des ruches bâtissant sur 620. Il ne me sera pas possible de vous livrer des reines pouvant donner des résultats résolvant un tel problème avant 1938. La grandeur d'une abeille ne peut être modifiée qu'en passant par une évolution lente qui demande au moins 8 ans. Or, je n'ai commencé à m'occuper des cellules 760 qu'en 1931.

### Apiculteurs ?

**favorisez de vos achats** les maisons qui soutiennent votre *Bulletin mensuel* par leur publicité.

# OUTILLAGE COMPLET POUR L'APICULTURE

TOUTES LES FOURNITURES:

RUCHES DB. & DT. CADRES POUR RUCHES  
ENFUMOIRS, PIPES, GANTS, CAGES A  
REINES, CLARIFICATEURS SOLAIRES,  
EXTRACTEURS, COUTEAUX A DÉSOPER-  
CULER, MATURATEURS. FEUILLES GAU-  
FRÉES EN CIRE D'ABEILLES VÉRITABLE  
« BROGLE »

## Francillon

& Cie S. A., 7, RUE ST-FRANÇOIS, 7  
L A U S A N N E

### ETABLISSEMENT D'APICULTURE

**CHARLES BIGLER,** Martherenges s. Moudon  
Téléphone 9.777

Ruches D. B. et D. T. complètes, assemblage à mi-bois, coussin-  
nourrisseur avec grand bassin en tôle étamée, contenance 2 ½  
litres, toit recouvert de tôle galvanisée, peintes, etc., etc., la ruche  
Fr. 36.—, par 2 ruches Fr. 35.— pièce, par 4 ruches Fr. 34.— pièce.  
Cadres non montés 1<sup>er</sup> choix, la pièce Fr. —.17, le cent Fr. 15.—.  
Essaims disponibles à l'essaimage. Colonies livrables en avril, à  
Fr. 75.— et 80.— pièce.

### BOITES A MIEL

	¼	½	1 kg.		2	2 ½	5	10 kg.	
en dessous				en dessous					
de 50 p. :	fr. —.13	— .16	— .21	de 25 p. :	— .40	— .47	— .75	1.05	la p.
au-dessus				au-dessus					
de 50 p. :	fr. 12.—	14.50	19.— %	de 25 p. :	36.—	42.50	67.50	94.50	%
de 100 p. :	fr. 11.50	13.50	18.— %	de 50 p. :	34.—	40.—	63.50	89.—	%
Bidons à miel avec anse,	de 5 kg. à fr. 1.—,			de 10 kg. à fr. 1.30			la pièce ;		
				de 20 kg.	25 kg.	30 kg.			
	en dessous	de 5 pièces :	à fr. 3.50	4.20	5.20	la pièce,			
	au-dessus	de 5 pièces :	à fr. 3.35	4.—	4.90	la pièce.			

**Bidons à miel avec anse, exécution extra-forte p<sup>r</sup> le transport**  
contenance : 25 kg., à Fr. 7.50 la pièce, au-dessus de 5 pièces à Fr. 6.90 la pièce  
fournit le plus avantag. et d'une qualité irréprochable la **Fabrique d'emballa-**

**ges métalliques Uve J. KOPETSCHNY, FRAUENFELD (Thurgovie)**

P.-S. — Pour de grandes quantités, demandez offres spéciales. Tél. 41